

212C0348
FR0000065930-DIV07

29 février 2012

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

FONCIERE 7 INVESTISSEMENT

(Euronext Paris)

Le 24 février 2012, les sociétés Ingefin (société anonyme de droit belge) et FONCIERE 7 INVESTISSEMENT ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifié que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres FONCIERE 7 INVESTISSEMENT sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 24 février 2012 par FONCIERE 7 INVESTISSEMENT.